

Évolution des salaires de base et conditions d'emploi dans le secteur privé

Résultats définitifs du 4^e trimestre 2021

Avertissement :

Depuis l'enquête portant sur le 2^e trimestre 2020, le questionnaire est allégé. Les indicateurs de durée hebdomadaire collective, et les proportions de salariés au forfait, à temps partiel et en contrat à durée déterminée de cette publication sont calculés en utilisant la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Fin décembre 2021, 16,8 % des salariés du privé travaillent à temps partiel et 83,2 % travaillent à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus, hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Pour 14,7 % des salariés à temps complet, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,7 heures.

Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés croît de 0,5 % entre les mois de septembre 2021 et décembre 2021. Il augmente de 1,7 % entre décembre 2020 et décembre 2021. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 2,8 % sur la même période¹.

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés progresse de 0,7 % au 4^e trimestre de l'année. Sur un an, il augmente de 1,9 % fin décembre 2021 après 1,5 % fin septembre 2021.

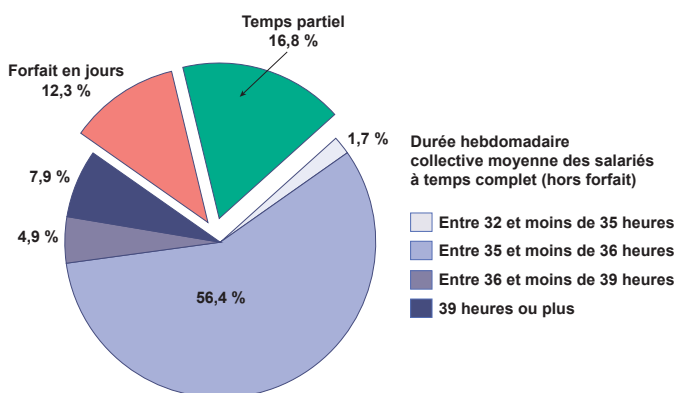
¹ Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, indice le plus adapté pour analyser les évolutions du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les modalités de revalorisation du Smic font quant à elles référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (+3,1 % de décembre 2020 à décembre 2021).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, 16,8 % des salariés travaillent à temps partiel à la fin du mois de décembre 2021 (graphique 1). Les secteurs où la proportion de salariés à temps partiel est la plus élevée sont les activités privées de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (35,8 %), les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations, etc. ; 30,7 %) et l'hébergement et la restauration (30,1 %) (tableau 1).

Fin décembre 2021, 83,2 % des salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture et emplois publics travaillent à temps complet.

Pour 14,7 % des salariés à temps complet (soit 12,3 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté ●●●

GRAPHIQUE 1 | Répartition des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus selon la durée du travail au 4^e trimestre 2021



Lecture : 56,4 % de l'ensemble des salariés (soit 79,6 % des salariés à temps complet hors salariés au forfait en jours) ont une durée du travail comprise entre 35 heures et moins de 36 heures.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, DSN-Sismmo, extraction du 7 mars 2022 ; calculs Dares.

●●● **sous forme d'un forfait en jours.** Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont ceux des activités financières et d'assurance (30,8 %), ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (29,8 %), ceux de la fabrication de matériels de transport (29,2 %), et ceux de l'information et de la communication (28,6 %) (tableau 1).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,7 heures au 4^e trimestre 2021.

Au 31 décembre 2021, 81,9 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 11,1 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus.

C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui de la construction et dans celui des transports et entreposage que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y atteint 36,7 heures par semaine dans le premier et 36,2 heures dans les deux autres (tableau 1).

Au 4^e trimestre de l'année 2021, la proportion des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) s'établit à 11,9 %. Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 15,1 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 9,7 % de ceux des entreprises de 500 salariés ou plus (tableau 1).

Le recours aux contrats à durée déterminée varie également selon les secteurs d'activité. Ceux de la fabrication de matériel de transport et ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines emploient peu de CDD (respectivement 5,1 % et 6,1 %), alors que le secteur des autres activités de services compte jusqu'à 24,5 % de ses salariés en CDD.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,5 % au cours du 4^e trimestre 2021. Il croît de 0,6 % dans le tertiaire et de 0,3 % dans la construction et l'industrie (tableau 2). Sur un an, le SMB augmente de 1,7 % fin décembre 2021 après 1,5 % fin septembre 2021.

Ces évolutions doivent être mises en regard de l'inflation : l'indice des prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 2,8 % entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021 (graphique 2). Sur un an, les salaires en euros constants diminuent donc de 1,1 % dans l'ensemble des secteurs. Ils diminuent de 1,2 % dans la construction et dans l'industrie, et de 1,0 % dans le tertiaire (graphique 3).

Au cours du 4^e trimestre 2021, le salaire mensuel de base croît de 0,9 % pour les employés, de 0,5 % pour les ouvriers et de 0,3 % pour les professions intermédiaires et les cadres (tableau 2).

Sur un an, le SMB progresse de 2,1 % pour les employés, 1,7 % pour les ouvriers, 1,6 % pour les cadres et 1,5 % pour les professions intermédiaires. En euros constants et sur la même période, il diminue respectivement de 0,7 %, 1,1 %, 1,2 % et 1,3 % pour chacune de ces catégories socioprofessionnelles (employé, ouvrier, cadre et profession intermédiaire) (graphique 4).

Entre septembre 2021 et décembre 2021, le salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) croît de 0,7 %. Il progresse de 0,9 % dans le tertiaire, et de 0,4 % dans la construction et l'industrie (tableau 3). En un an, le SHBOE augmente de 1,9 % fin décembre 2021 après 1,5 % fin septembre 2021. Il croît de 2,0 % dans le tertiaire et de 1,7 % dans la construction et l'industrie.

Évolution des salaires de base au 4^e trimestre 2021 - Résultats définitifs et écart aux provisoires

En %

Variation	Salaire mensuel de base						Salaire horaire de base des ouvriers et des employés					
	Résultats provisoires*		Résultats définitifs		Écart		Résultats provisoires*		Résultats définitifs		Écart	
	trimes- trielle	annuelle	trimes- trielle	annuelle	trimes- trielle	annuelle	trimes- trielle	annuelle	trimes- trielle	annuelle	trimes- trielle	annuelle
Ensemble	0,5	1,7	0,5	1,7	0,0	0,0	0,7	1,8	0,7	1,9	0,0	0,1
Industrie	0,3	1,6	0,3	1,6	0,0	0,0	0,3	1,7	0,4	1,7	0,1	0,0
Construction	0,3	1,6	0,3	1,6	0,0	0,0	0,3	1,6	0,4	1,7	0,1	0,1
Tertiaire	0,5	1,7	0,6	1,8	0,1	0,1	0,8	1,9	0,9	2,0	0,1	0,1

* Résultats publiés le 04/02/2022 à partir des 8 600 premiers questionnaires exploitables reçus (Dares Indicateurs n° 8).

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA ». Celle-ci est fondée sur la nomenclature d'activité économique (Naf rév. 2) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, cf. le site www.insee.fr rubrique « définitions, méthodes et qualité », puis « Nomenclature agrégée - NA, 2008 »).

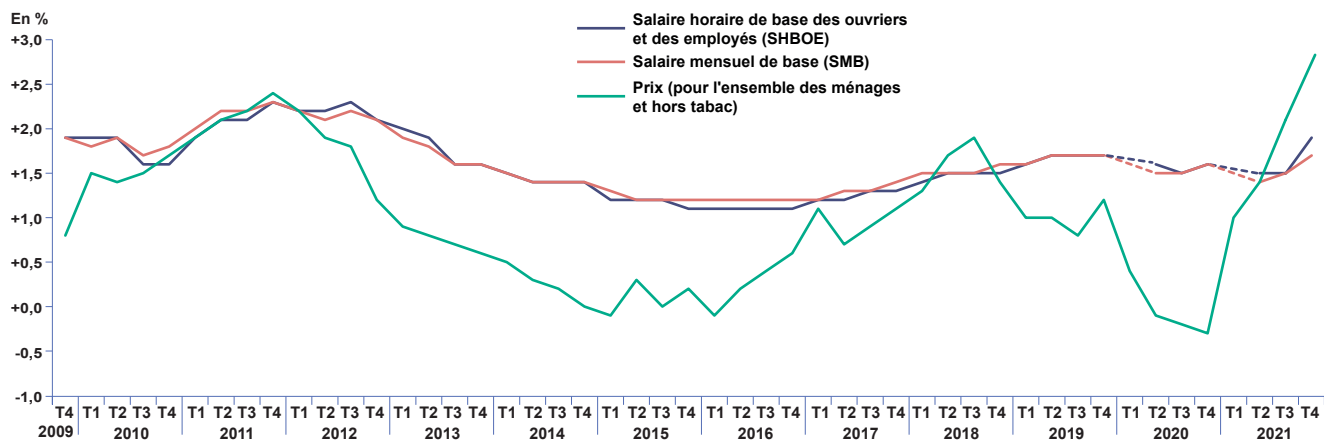
L'enquête trimestrielle Acemo porte sur les salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales des entreprises (au sens d'unités légales) de 10 salariés ou plus. Les résultats bruts présentés sont établis à partir des 16 700 questionnaires exploitables reçus au 15 mars 2022.

Les résultats provisoires relatifs au 1^{er} trimestre 2022 seront publiés le 13 mai 2022.

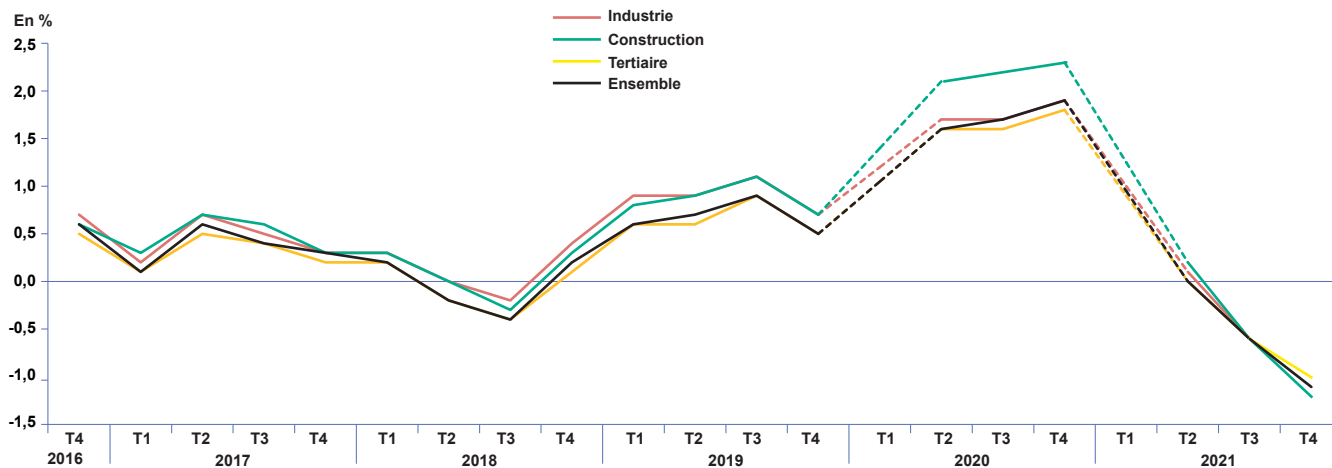
Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site [internet de la Dares](http://internet.de.ladares.fr) :

- [Les indices de salaire de base](#)
- [La durée collective hebdomadaire de travail](#)

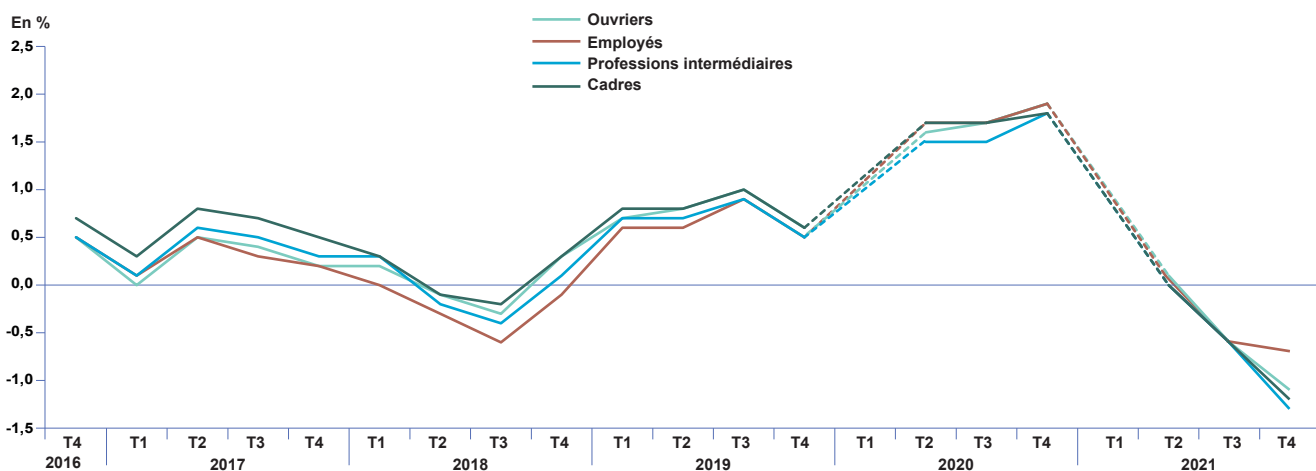
GRAPHIQUE 2 | Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



GRAPHIQUE 3 | Glissement annuel par secteur d'activité des salaires mensuels de base (en euros constants)



GRAPHIQUE 4 | Glissement annuel par catégorie socioprofessionnelle des salaires mensuels de base (en euros constants)



Avertissement : pour le salaire mensuel de base, les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés.
 Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
 Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.
 Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

TABLEAU 1 | Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait, à temps partiel, en CDD au 4^e trimestre 2021

En %

	Salariés à temps complet (hors forfait en jours)					Proportion de salariés		
	Répartition des salariés par tranche de durée**				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	au forfait en jours***	à temps partiel	en contrat à durée déterminée
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus				
Ensemble (10 salariés ou plus)	2,3	79,6	6,9	11,1	35,7	14,7	16,8	11,9

| Par taille d'entreprise*

10 à 19 salariés	0,3	69,8	4,4	25,6	36,2	4,9	17,5	15,1
20 à 49 salariés	0,5	71,7	6,5	21,2	36,1	8,1	18,1	13,2
50 à 99 salariés	1,0	78,3	6,9	13,8	35,8	11,5	20,9	13,9
100 à 249 salariés	2,2	80,4	8,1	9,3	35,6	15,4	15,6	12,6
250 à 499 salariés	3,7	84,2	7,1	5,1	35,4	17,1	14,8	11,5
500 salariés ou plus	4,0	85,8	7,6	2,6	35,3	20,5	15,9	9,7

| Par secteur d'activité

DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,9	90,9	1,9	4,3	35,2	18,0	5,3	7,3
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	2,2	85,9	4,5	7,4	35,4	9,6	7,6	12,6
C2 : Cokéfaction et raffinage	8,7	90,8	0,5	0,0	34,9	16,9	2,7	7,5
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	6,9	70,5	16,4	6,2	35,6	29,8	4,4	6,1
C4 : Fabrication de matériels de transport	1,3	76,7	18,9	3,1	35,5	29,2	4,0	5,1
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	5,4	75,9	8,9	9,7	35,6	13,7	4,3	6,5
FZ : Construction	0,2	69,7	8,3	21,8	36,2	9,5	3,4	9,1
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1,3	76,1	11,0	11,6	35,7	13,5	15,5	11,0
HZ : Transports et entreposage	2,2	77,0	2,9	17,9	36,2	5,7	9,9	7,3
IZ : Hébergement et restauration	5,1	57,1	1,8	36,0	36,7	3,8	30,1	15,4
JZ : Information et communication	0,4	77,8	13,7	8,1	35,7	28,6	4,8	7,7
KZ : Activités financières et d'assurance	6,8	86,7	2,3	4,2	35,2	30,8	12,1	8,2
LZ : Activités immobilières	5,8	82,3	3,1	8,8	35,5	15,0	7,9	9,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,0	81,8	7,8	9,4	35,6	18,5	24,3	14,6
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale****	1,1	95,9	0,9	2,1	35,1	4,1	35,8	18,8
RU : Autres activités de services	1,7	90,8	2,3	5,2	35,3	10,5	30,7	24,5

* Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

** La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

*** Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

**** Seules les activités privées de ce secteur sont prises en compte.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares DSN-Sismmo, extraction du 07/03/2022 ; calculs Dares.

TABLEAU 2 | Évolution des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	1 ^{er} trim. 2021	2 ^e trim. 2021	3 ^e trim. 2021	4 ^e trim. 2021	3 ^e trim. 2021	4 ^e trim. 2021
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,6	0,3	0,3	0,5	1,5	1,7
DE à C5 : Industrie	0,6	0,5	0,3	0,3	1,5	1,6
FZ : Construction	0,7	0,3	0,2	0,3	1,5	1,6
GZ : Commerce	0,6	0,3	0,3	0,7	1,5	2,0
IZ : Hébergement et restauration	0,4	0,2	0,3	1,1	1,0	2,0
JZ : Information et communication	0,5	0,4	0,4	0,3	1,7	1,7
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,7	0,3	0,3	0,4	1,5	1,7
GZ à RU : Tertiaire	0,5	0,3	0,3	0,6	1,5	1,8
OUVRIERS	0,6	0,3	0,2	0,5	1,5	1,7
DE à C5 : Industrie	0,6	0,4	0,3	0,4	1,5	1,7
FZ : Construction	0,7	0,3	0,2	0,4	1,5	1,7
GZ : Commerce	0,6	0,3	0,3	0,6	1,4	1,8
IZ : Hébergement et restauration	0,5	0,2	0,3	1,2	1,1	2,2
JZ : Information et communication	0,7	0,5	0,5	0,2	2,7	2,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,9	0,2	0,1	0,3	1,5	1,5
GZ à RU : Tertiaire	0,6	0,2	0,2	0,5	1,4	1,6
EMPLOYÉS	0,6	0,3	0,3	0,9	1,5	2,1
DE à C5 : Industrie	0,7	0,4	0,3	0,3	1,7	1,8
FZ : Construction	0,7	0,4	0,3	0,2	1,6	1,6
GZ : Commerce	0,6	0,3	0,3	1,0	1,4	2,2
IZ : Hébergement et restauration	0,5	0,2	0,3	1,2	1,1	2,2
JZ : Information et communication	0,3	0,3	0,3	0,4	1,4	1,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,6	0,2	0,3	0,6	1,3	1,7
GZ à RU : Tertiaire	0,6	0,3	0,3	1,0	1,5	2,2
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,5	0,3	0,3	0,3	1,5	1,5
DE à C5 : Industrie	0,5	0,4	0,2	0,3	1,4	1,5
FZ : Construction	0,8	0,3	0,1	0,3	1,4	1,5
GZ : Commerce	0,6	0,4	0,4	0,4	1,6	1,8
IZ : Hébergement et restauration	0,2	0,1	0,3	0,5	0,9	1,1
JZ : Information et communication	0,5	0,3	1,0	0,4	2,6	2,2
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,6	0,4	0,3	0,4	1,6	1,6
GZ à RU : Tertiaire	0,5	0,3	0,4	0,3	1,5	1,5
CADRES	0,5	0,4	0,3	0,3	1,5	1,6
DE à C5 : Industrie	0,6	0,6	0,3	0,3	1,7	1,7
FZ : Construction	0,8	0,2	0,1	0,1	1,4	1,3
GZ : Commerce	0,6	0,5	0,3	0,2	1,6	1,6
IZ : Hébergement et restauration	0,2	0,2	0,2	0,4	0,9	1,0
JZ : Information et communication	0,6	0,4	0,3	0,3	1,5	1,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,5	0,5	0,4	0,4	1,6	1,7
GZ à RU : Tertiaire	0,5	0,4	0,3	0,3	1,5	1,6

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

TABLEAU 3 | Évolution des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	1 ^{er} trim. 2021	2 ^e trim. 2021	3 ^e trim. 2021	4 ^e trim. 2021	3 ^e trim. 2021	4 ^e trim. 2021
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,6	0,3	0,3	0,7	1,5	1,9
DE: Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,7	0,4	0,1	0,2	1,4	1,5
BZ: Industries extractives.....	0,4	0,3	0,0	0,5	1,1	1,3
DZ: Prod. & distribution électricité, gaz, vapeur & air conditionné.....	0,5	0,1	0,0	0,1	0,7	0,7
EZ: Prod. & distrib. eau assainiss, gestion déchets & dépollution.....	0,8	0,5	0,2	0,2	1,7	1,8
C1: Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,6	0,4	0,2	0,6	1,6	1,9
C2: Cokéfaction et raffinage	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
C3: Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	0,5	0,5	0,3	0,4	1,5	1,7
CI: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.....	0,4	0,4	0,4	0,6	1,4	1,8
CJ: Fabrication d'équipements électriques.....	0,6	0,4	0,2	0,2	1,4	1,5
CK: Fabrication de machines et équipements n.c.a.....	0,4	0,7	0,4	0,4	1,6	1,8
C4: Fabrication de matériels de transports	0,4	0,5	0,1	0,1	1,4	1,1
C5: Fabrication d'autres produits industriels	0,7	0,4	0,3	0,4	1,6	1,8
CB: Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure.....	0,8	0,4	0,4	0,7	1,7	2,4
CC: Travail du bois, industries du papier et imprimerie.....	0,8	0,5	0,5	0,4	2,1	2,1
CE: Industrie chimique.....	0,7	0,5	0,2	0,3	1,7	1,7
CF: Industrie pharmaceutique.....	0,6	0,4	0,2	0,2	1,4	1,4
CG: Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	0,7	0,3	0,3	0,3	1,5	1,7
CH: Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	0,6	0,4	0,3	0,4	1,5	1,7
CM: Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements.....	0,6	0,3	0,2	0,2	1,4	1,4
FZ: Construction	0,7	0,4	0,2	0,4	1,5	1,7
GZ: Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,6	0,3	0,3	0,9	1,4	2,1
HZ: Transports et entreposage	0,4	0,4	0,2	0,5	1,4	1,4
IZ: Hébergement et restauration	0,5	0,2	0,3	1,2	1,1	2,2
JZ: Information et communication	0,4	0,3	0,3	0,4	1,6	1,4
KZ: Activités financières et d'assurance	0,4	0,5	0,2	0,3	1,3	1,5
LZ: Activités immobilières	0,8	0,4	0,1	0,3	1,6	1,6
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,8	0,2	0,2	0,5	1,4	1,7
MA: Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques.....	0,9	0,4	0,2	0,4	1,8	1,9
MB: Recherche-développement scientifique.....	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
MC: Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques.....	0,9	0,0	0,1	0,3	1,1	1,3
NZ: Activités de services administratifs et de soutien.....	0,8	0,2	0,2	0,5	1,4	1,6
OQ: Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale*	0,5	0,2	0,4	1,3	1,7	2,4
PZ: Enseignement.....	0,4	0,2	0,6	0,4	1,7	1,6
QA: Activités pour la santé humaine.....	0,5	0,2	0,3	0,7	1,8	1,7
QB: Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement...	0,5	0,2	0,4	1,5	1,8	2,7
RU: Autres activités de service	0,5	0,2	0,4	0,7	1,3	1,8
RZ: Arts, spectacles et activités récréatives.....	0,5	0,2	0,5	0,5	1,3	1,6
SZ: Autres activités de services.....	0,6	0,2	0,3	0,9	1,3	2,0
Regroupements particuliers:						
Industrie (DE à C5).....	0,6	0,4	0,3	0,4	1,6	1,7
Construction (FZ).....	0,7	0,4	0,2	0,4	1,5	1,7
Tertiaire (GZ à RU).....	0,6	0,3	0,3	0,9	1,5	2,0

n.s.: données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers et d'employés dans ce secteur d'activité.

* Seules les activités privées de ce secteur sont prises en compte.

Champ: salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales; France hors Mayotte.

Source: Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Jérôme Hananel (Dares)
Directeur de la publication

Michel Houdebine

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

 3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

 Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr
RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

 STATISTIQUE
PUBLIQUE